

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la COP17, la Côte d'Ivoire lance la Coalition africaine contre l'exploitation minière illégale

Oulan-Bator, Mongolie, le 27 août 2026 – En marge de la 17^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP17 de la CNULCD), Monsieur Abou BAMBA, Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique de la République de Côte d'Ivoire, a officiellement lancé la Coalition africaine contre la dégradation des terres et la pollution environnementale causées par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle illégale.

Portée par la Côte d'Ivoire, cette initiative marque une étape décisive vers une réponse africaine unie, structurée et durable à un phénomène dont les conséquences dépassent les frontières nationales. Elle traduit la volonté des États africains de faire de la lutte contre l'exploitation minière illégale un enjeu majeur de protection des terres, de souveraineté environnementale et de stabilité du continent.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle illégale dégrade les sols, pollue les cours d'eau, détruit les forêts et les écosystèmes, et menace la santé, la sécurité alimentaire ainsi que les moyens de subsistance de millions de personnes. Elle affaiblit

Pour plus d'informations, contacter M. Pénangnini Touré, Directeur de la Communication et des Relations publiques, Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, République de Côte d'Ivoire.

Mobile : +225 07 17 99 63 54 . **WhatsApp :** +254 790 599 994 . **Email :** pe.toure@environnement.gouv.ci

également la biodiversité et la résilience climatique des communautés, tout en compromettant les efforts de développement et de restauration des terres.

Alimentée par des réseaux transnationaux, la demande mondiale en ressources minérales et les insuffisances des dispositifs de contrôle, cette crise appelle une réponse collective. Aucun État ne peut, à lui seul, endiguer un phénomène qui traverse les frontières, les bassins hydrographiques et les massifs forestiers.

« L'Afrique se lève pour défendre son patrimoine naturel. Nous n'attendons pas. Nous prenons l'initiative. Nous ne nous contentons pas de réagir. Nous agissons. Nous ne sommes pas isolés. Nous sommes unis », a déclaré le Ministre Abou BAMBA lors de la cérémonie de lancement.

Plus qu'une déclaration politique, la Coalition se veut un mécanisme stratégique, opérationnel et pérenne. Elle a notamment pour objectifs de :

- renforcer la coopération transfrontalière et le partage de renseignements ;
- harmoniser les politiques, les réglementations et les dispositifs d'application de la loi ;
- mettre en place une plateforme géospatiale commune afin de cartographier les principaux foyers d'exploitation minière illégale ;
- mobiliser des financements en faveur de la restauration des terres et des écosystèmes dégradés ;
- accompagner les communautés dans le développement d'activités économiques durables de substitution ;
- protéger les populations et préserver les ressources naturelles au bénéfice des générations futures.

Le lancement de cette Coalition à la COP17 revêt une portée particulière. Principal rendez-vous mondial consacré à la lutte contre la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, la Conférence offre une tribune stratégique pour inscrire les impacts de l'exploitation minière illégale au cœur de l'agenda international de restauration des terres.

La Côte d'Ivoire appelle les États africains à rejoindre cette dynamique de solidarité continentale. Elle invite également les partenaires au développement, les institutions financières, les organismes techniques, le secteur privé et l'ensemble des acteurs concernés à soutenir la Coalition, à mobiliser les ressources nécessaires et à contribuer au déploiement de solutions à grande échelle.

Pour plus d'informations, contacter M. Pénanghini Touré, Directeur de la Communication et des Relations publiques, Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, République de Côte d'Ivoire.

Mobile : +225 07 17 99 63 54 . **WhatsApp :** +254 790 599 994 . **Email :** pe.toure@environnement.gouv.ci

Le Ministre a exprimé la gratitude de la Côte d'Ivoire au Secrétariat de la CNULCD et à tous les partenaires ayant accompagné la conception de l'initiative. Il a réaffirmé l'ambition de faire de la Coalition un symbole du leadership africain, un catalyseur de partenariats mondiaux et un instrument concret de protection des terres et des communautés.

Par ce lancement historique, la Côte d'Ivoire ouvre une nouvelle ère de coopération africaine : celle d'un continent uni pour choisir la restauration plutôt que la dégradation, la coopération plutôt que la fragmentation, et l'action plutôt que l'attentisme.

Protéger les terres. Restaurer les écosystèmes. Préserver l'avenir de l'Afrique.

Pour plus d'informations, contacter M. Pénanghini Touré, Directeur de la Communication et des Relations publiques, Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, République de Côte d'Ivoire.

Mobile : +225 07 17 99 63 54 . **WhatsApp :** +254 790 599 994 . **Email :** pe.toure@environnement.gouv.ci